



La bourse d'études postsecondaires de la famille Macdonald est destinée aux étudiant·e·s dont un parent est autiste et qui entreprennent la première année d'un programme postsecondaire. Cette bourse porte le nom de Carole Ann Macdonald et de sa famille. Mme Macdonald a été le premier membre du conseil d'administration d'Autisme Ontario ayant reçu un diagnostic d'autisme.

Chaque bourse est de 500 \$.

Qui peut présenter une demande :

Pour être admissible, le candidat ou la candidate doit habiter actuellement en Ontario et être accepté·e en première année dans un établissement postsecondaire canadien, peu importe le niveau (p. ex. collège, y compris les formations d'apprenti, université, études supérieures). Le candidat ou la candidate retenu·e recevra sa bourse après qu'Autisme Ontario aura reçu une preuve de son inscription en première année d'un établissement postsecondaire.

À noter : Les étudiant·e·s peuvent présenter une demande aussi souvent qu'ils ou elles le désirent, à condition d'entreprendre la première année d'un programme postsecondaire. Vous ne pouvez être boursier ou boursière d'Autisme Ontario qu'une seule fois.

Documents requis pour présenter une demande :

Pour présenter une demande, il faut soumettre la documentation suivante, en ligne uniquement (chaque fichier téléchargé ne doit pas excéder 2 Go) :

- Une lettre d'accompagnement, contenant :
 - Renseignements sur vos objectifs futurs et/ou vos projets de cheminement professionnel liés directement ou indirectement à l'autisme.
 - Description du programme postsecondaire (tout programme d'études sera considéré ; cependant, une importance particulière sera accordée aux intérêts scolaires et professionnels liés à l'autisme).
 - Coordonnées de contact complètes (nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel). Le numéro d'assurance sociale ne sera demandé **que si** vous obtenez une bourse (nous vous contacterons alors).



Documents requis pour présenter une demande (suite) :

- Relevés de notes des deux dernières années d'études. Les relevés doivent indiquer le nom complet de l'étudiant·e et le nom de l'établissement d'enseignement, en plus du contenu du relevé de notes.
- Une copie du diagnostic du parent, établi par un·e professionnel·le de la santé ou un·e psychologue.
- Une copie de la lettre d'admission/de la preuve d'inscription (p. ex. une lettre d'acceptation anticipée) d'un établissement postsecondaire.

Date-limite de présentation de la demande :

Pour être prise en considération, votre demande doit nous parvenir au plus tard **le 30 avril 2026**.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas acceptées. La confirmation d'inscription à l'établissement postsecondaire peut être produite après la date-limite si la demande initiale indique une date à laquelle Autisme Ontario peut s'attendre à recevoir le document requis.